

N°76



SIÈGE SOCIAL DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CASTRES – MAZAMET AU 15, RUE AMIRAL GALIBER

À LA UNE

2^{ème} trimestre 2021

Actualités

- Acquisition-amélioration de l'ancienne école élémentaire boulevard Pasteur à Labruguière (81)

Informations

- Traitement des façades : présence d'araignées contre les murs des façades
- Convention de partenariat pour l'accès au logement locatif social pour l'Office Public de l'Habitat de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet pour les femmes victimes de violences
- Roques formation : point web
- Médiation des litiges de la consommation

Rappels

- Quels moyens de paiement pour son loyer
- Barbecues : attention danger Canicule : fortes chaleurs, adoptez les bons réflexes
- A louer : place de parking en Centre-ville

ACTUALITÉS

• ACQUISITION-AMÉLIORATION DE L'ANCIENNE ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE BOULEVARD PASTEUR À LABRUGUIÈRE (81)

L'Office a acquis auprès de la Ville de Labruguière, à l'euro symbolique, l'ancienne école élémentaire sis boulevard Pasteur.



Pour la ville de Labruguière, cette école fait partie de la mémoire du patrimoine et cette identité doit être conservée lors de la rénovation. Par ailleurs, ce bâtiment est soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France qui est garant de cette reconversion.

Cette acquisition amélioration permettra la réalisation d'un programme de **12 logements répartis sur les trois niveaux du T1 bis au T3**.

La surface utile totale est de 655,14 m².

Le démarrage des travaux a été lancé le 21 décembre 2020 pour une réception prévue 1^{er} trimestre 2022.

INFORMATIONS

• TRAITEMENT DES FAÇADES : PRÉSENCE D'ARAIGNÉES CONTRE LES MURS DES FAÇADES

Ces petites araignées, d'une taille d'env. 1 à 3 mm, s'installent **sous les sous-faces des toitures, des balcons ou des encadrements de fenêtres**. Elle tisse une toile blanche rapidement noircie par la poussière. Les possibilités de protéger une façade contre l'invasion de l'araignée des murs sont très limitées.

Les insecticides, qui n'ont qu'une durée d'action limitée, ne peuvent pas faire la distinction entre araignées et autres insectes comme par exemple les abeilles. Il y a un donc un risque de tuer les abeilles et tout autre insecte.

Des taches sombres de forme circulaire apparaissent sur certaines façades.

Ces impuretés sont un indicateur de la présence d'araignées des murs.

Les recommandations pour les zones contaminées restent **le nettoyage vigoureux** des surfaces concernées.

L'Office a programmé quelques actions de nettoyage à haute pression sur certains sites, mais ne peut pas éradiquer cette prolifération seul. Par des gestes simples, vous pouvez contribuer à leur éradication notamment le nettoyage au balai ou avec une brosse à poussière une à deux fois par an de vos encadrements de fenêtre.



• CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ACCÈS AU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL POUR L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CASTRES-MAZAMET POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES



Une convention de partenariat en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes a été signée entre l'OPH et le Centre Information Documentation des Femmes des Familles (CIDFF).

L'OPH s'engage dans ce projet afin de faciliter, accompagner et rendre le parcours du relogement de ces femmes victimes de violences plus accessible.

Bien que ce partenariat soit déjà existant, cette convention va permettre de mieux structurer les actions et proposer un véritable parcours avec une prise en charge fluide et efficace.

Ce partenariat bénéficie d'un dispositif d'aides accordées par le Fond National d'Accompagnement Dans et Vers le Logement (FNADVL) suite à appel à projet national.

• ROQUES FORMATION : POINT WEB

Roques formation vous propose un point web gratuit pour effectuer vos démarches.

Pour plus de renseignements,

contactez le **05 63 51 13 94**



• MÉDIATION DES LITIGES DE LA CONSOMMATION

En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable.

A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel.

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com ;
- soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 11 Place Dauphine - 75001 PARIS. »

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous rendre sur le site de l'Office :

<http://www.oph-castres.fr>



■ RAPPELS

• QUELS MOYENS DE PAIEMENT POUR SON LOYER ?

Plusieurs solutions pour régler votre loyer en toute simplicité :

- Optez pour le prélèvement automatique : la solution qui simplifie la vie !

Economique > c'est gratuit, pas de timbre à utiliser, ni d'enveloppe à poster. Le montant de votre loyer est prélevé directement sur votre compte bancaire.

Souple > au choix, 4 dates de prélèvement en fonction de la date de versement de vos ressources : 3, 7, 10 et 15 de chaque mois.

Pratique > plus de souci d'envoi de votre paiement, ce sera fait automatiquement sans vous déplacer. Cela évite tout risque d'oubli !

Sécurisé > l'OPH vous fait parvenir votre avis d'échéance avant de vous prélever. Vous gérez ainsi votre budget en toute sécurité, sans frais.

Les autres moyens de paiement à votre disposition :

- Le paiement par internet, simple et rapide en quelques clics.

Vous pouvez régler votre loyer en ligne, rubrique Espace locataire du site internet www.oph-castres.fr



Les avantages :

- une solution simple, rapide et gratuite
- un paiement sécurisé grâce à sa plateforme
- un suivi de votre compte locataire
- plus pratique de chez vous... ou d'ailleurs !

ET AUSSI

- le chèque joint avec votre avis d'échéance à l'ordre de l'OPH DE LA CACM
- le paiement en espèces : rendez-vous dans votre Caisse d'épargne muni de votre avis d'échéance pour acquitter votre loyer.

*ils sont là pour vous aider :
contacter votre conseillère ou
votre chargé de recouvrement
qui vous aidera à trouver
des solutions.*

RAPPEL

• BARBECUES : ATTENTION DANGER !

Les beaux jours reviennent et avec eux l'envie de régaler votre famille ou vos amis autour d'un barbecue.

Mais sachez que pour des raisons de sécurité et de respect pour vos voisins, ce mode de cuisson est interdit sur les balcons, terrasses et jardinets en immeuble collectif.



• CANICULE, FORTES CHALEURS : ADOPTEZ LES BONS REFLEXES

- ! Ne pas sortir aux heures les plus chaudes
- ! Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour
- ! Boire au moins 1,5 litre de liquide non alcoolisé par jour
- ! Mouiller son corps et se ventiler
- ! Porter des vêtements amples et légers

Le plan canicule 2021 a été réactivé le 1^{er} juin et se poursuivra jusqu'au 31 août 2021.

Les personnes à risques seules ou isolées (personnes âgées et/ou handicapées) peuvent se faire recenser auprès du CCAS.

Pour plus d'informations :
**Cellule Canicule du CCAS : 05 63 71 56 43
ou 05 63 71 56 42 ou 05 63 71 56 79**

A louer : place de parking en Centre-ville

Des places de parking fermées par un portail sécurisé sont disponibles au 17, rue d'Empare à Castres.

Pour plus d'information, veuillez contacter :
Tél. : **05.63.62.61.00**
ou par mail : **secretariat.direction@oph-castres.fr**

Ce numéro a été tiré à 2700 exemplaires

Directeur de la publication : Pascal Bugis, président de l'OPH de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet
ISSN 2266-7067 - Rédaction : OPH de la communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

15, rue Amiral Galiber 81100 Castres Tél. : 05 63 62 61 00 www.oph-castres.fr

Conception / Réalisation / Photogravure / Impression : Agence QUATRY - 1, rue de Gourjade 81100 CASTRES - Tél. : 05 63 37 85 01
<https://www.quatrys.fr/> - Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2021